

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PORTEURS DE PARTS

L'assemblée annuelle 2025 des porteurs de parts (l'« assemblée ») de la Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix » ou la « Fiducie ») aura lieu le jeudi 24 avril 2025, à 11 h (heure avancée de l'Est), sous forme d'assemblée virtuelle par webémission en direct aux fins suivantes :

- A. recevoir les états financiers consolidés audités de la Fiducie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de l'auditeur externe y afférent;
- B. élire les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix (se reporter à la rubrique « Élection du conseil des fiduciaires » dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « circulaire ») pour obtenir d'autres renseignements);
- C. nommer un auditeur externe et autoriser les fiduciaires à fixer sa rémunération (se reporter à la rubrique « Nomination de l'auditeur externe » dans la circulaire pour en savoir plus);
- D. se prononcer sur la résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction;
- E. traiter les autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée ou à une reprise de celle-ci.

Date de clôture des registres et exercice du droit de vote

Seuls les porteurs de parts inscrits à la fermeture des bureaux le 10 mars 2025 ont le droit de voter à l'assemblée.

L'assemblée aura lieu sous forme d'assemblée virtuelle seulement, par l'intermédiaire d'une webémission en direct afin de maximiser la participation des porteurs de parts pour ceux et celles qui ne pourraient pas y assister en personne et d'avoir une incidence environnementale moindre tout en donnant l'occasion aux porteurs de parts de nouer le dialogue avec Propriétés de Choix. Les porteurs de parts pourront écouter l'assemblée, y participer, voter et poser des questions en temps réel au moyen d'une plateforme Web.

Vous pouvez assister à l'assemblée en vous joignant à la webémission en direct en ligne au <https://meetings.lumiconnect.com/400-034-184-854>. Vous devez avoir la dernière version de Chrome, de Safari, de Microsoft Edge ou de Firefox. **Veillez ne pas utiliser Internet Explorer puisqu'il ne s'agit pas d'un navigateur pris en charge aux fins de l'assemblée.** Prévoyez suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée, pour vérifier la compatibilité de votre navigateur et pour accomplir les procédures connexes. Se reporter à la rubrique « Comment puis-je assister et participer à l'assemblée virtuelle? » de la circulaire pour des instructions détaillées sur la façon de voter et d'assister à l'assemblée.

Afin de déterminer votre façon de voter à l'assemblée, vous devez d'abord établir si vous êtes : (i) un porteur véritable de parts de la Fiducie (les « parts de la Fiducie »), comme la plupart des porteurs de parts de la Fiducie; ou (ii) un porteur inscrit de parts de la Fiducie.

- Vous êtes un porteur de parts véritable (également connu sous le nom de porteur de parts non inscrit) si vous avez la propriété indirecte de vos parts de la Fiducie et que vos parts de la Fiducie sont immatriculées au nom d'une banque, d'une société de fiducie, d'un courtier ou d'un autre intermédiaire. Par exemple, vous êtes un porteur de parts véritable si vos parts de la Fiducie sont détenues dans un compte de courtage de quelque sorte.
- Vous êtes un porteur de parts inscrit si vous détenez un ou des certificats de parts en format papier et que votre nom figure directement sur le ou les certificats.

Procédure de notification et d'accès

Propriétés de Choix a recours à la procédure de notification et d'accès adoptée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour la livraison de la circulaire et des états financiers consolidés annuels et du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (le « rapport annuel » et avec la circulaire, les « documents de l'assemblée ») aux porteurs de parts. Selon les procédures de notification et d'accès, vous avez le droit de recevoir un formulaire de procuration (ou un formulaire d'instructions de vote) vous permettant d'exercer un droit de vote à l'assemblée. Cependant, au lieu de recevoir la circulaire et/ou le rapport annuel en version papier, vous recevez le présent avis de convocation qui contient des renseignements sur la façon d'accéder à la circulaire et/ou au rapport annuel par voie électronique. La

procédure de notification et d'accès a pour principal avantage de réduire les coûts et de minimiser les incidences environnementales qui découlent de la production et de la transmission d'un grand nombre de documents en version papier. Les porteurs de parts qui ont accepté de recevoir la version électronique des documents reçoivent le présent avis de convocation en format électronique.

La circulaire et le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote) se rattachant aux parts de la Fiducie et aux parts spéciales avec droit de vote de la Fiducie émises aux termes des parts de société en commandite de catégorie B de Société en commandite Propriétés de Choix S.E.C. (les « parts spéciales avec droit de vote ») et, conjointement avec les parts de la Fiducie, les « parts ») contiennent des renseignements supplémentaires sur les questions qui seront abordées à l'assemblée. **Vous êtes priés de consulter et d'examiner toute l'information figurant dans la circulaire avant d'exercer votre droit de vote.**

Les porteurs de parts qui ont des questions sur la procédure de notification et d'accès peuvent communiquer avec Broadridge Investor Communications Corporation (« Broadridge ») au numéro sans frais en composant le 1-844-973-0593 (en français) et le 1-844-916-0609 (en anglais) ou, à l'extérieur du Canada et des États-Unis, au 303-562-9306 (en français) et au 303-562-9305 (en anglais).

Sites Web où sont publiés la circulaire et/ou le rapport annuel

La circulaire et/ou le rapport annuel peuvent être consultés sur le site Web de la Fiducie, à l'adresse www.choicereit.ca, ou sous le profil de la Fiducie sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Comment obtenir la circulaire et/ou le rapport annuel en format papier

Tous les porteurs de parts pourront faire une demande afin de recevoir par la poste sans frais la circulaire et/ou le rapport annuel en format papier jusqu'à un an après la date du dépôt de la circulaire dans SEDAR+.

Si vous êtes un porteur de parts véritable, vous pouvez faire une demande en vous rendant à l'adresse www.proxyvote.com, en y inscrivant le numéro de contrôle à 16 chiffres figurant sur votre formulaire d'instructions de vote et en suivant les directives. Sinon, vous pouvez faire une demande en communiquant avec Broadridge au numéro 1-877-907-7643, ou encore, à l'extérieur du Canada et des États-Unis, au numéro 303-562-9306 (en français) ou 303-562-9305 (en anglais). Si vous souhaitez recevoir la circulaire et/ou le rapport annuel en format papier avant la date limite pour l'exercice du vote et la date de l'assemblée, votre demande doit être reçue avant le 11 avril 2025 (au moins sept jours ouvrables avant la date limite pour voter indiquée sur votre formulaire d'instructions de vote).

Si vous détenez un ou des certificats de parts en format papier sur lesquels votre nom figure directement et que vous souhaitez obtenir la circulaire et/ou le rapport annuel : (i) avant la date limite pour voter et la date de l'assemblée; ou (ii) après la date d'assemblée et dans l'année suivant la date à laquelle la circulaire a été déposée dans SEDAR+, faites-en la demande auprès de Compagnie Trust TSX (« Trust TSX ») au 1-888-433-6443, ou au 416-682-3801 si vous êtes à l'extérieur du Canada et des États-Unis, ou bien en envoyant un courriel à tsxt-fulfilment@tmx.com. Si vous souhaitez recevoir la circulaire et/ou le rapport annuel avant la date limite pour l'exercice du vote et la date de l'assemblée, votre demande doit être reçue avant le 11 avril 2025 (au moins sept jours ouvrables avant la date limite pour voter indiquée sur votre formulaire de procuration).

Exercice du droit de vote

Porteurs de parts véritables

Les porteurs de parts véritables ont le droit de voter par l'entremise de Broadridge, de leur intermédiaire ou lors du vote par scrutin secret qui se tiendra en direct au moyen de la plateforme Web à l'assemblée. Pour voter, les porteurs de parts véritables doivent suivre les consignes de Broadridge ou de leur intermédiaire, comme il est précisé dans le formulaire d'instructions de vote. Les formulaires d'instructions de vote seront remis par Broadridge ou votre intermédiaire. Les formulaires d'instructions de vote peuvent être retournés comme suit :

PAR INTERNET : www.proxyvote.com

PAR TÉLÉPHONE : 1-800-474-7501 (en français) ou 1-800-474-7493 (en anglais)

PAR LA POSTE : Data Processing Centre, P.O. Box 3700, STN. INDUSTRIAL PARK, Markham (Ontario) L3R 9Z9

Broadridge ou votre intermédiaire doit recevoir vos instructions de vote au moins un jour ouvrable avant la date de dépôt de la procuration qui est précisée dans le formulaire d'instructions de vote. Si vous êtes un porteur de parts véritable et que vous souhaitez assister à l'assemblée et y exercer votre droit de vote (ou vous faire représenter par une autre personne qui exercera vos droits de vote à l'assemblée), vous devez remplir le formulaire d'instructions de vote conformément aux instructions qui y figurent. Ces instructions comprennent l'étape supplémentaire d'inscrire la personne que vous avez

désignée pour assister à l'assemblée (vous-même ou la personne que vous aurez désignée pour assister en votre nom) auprès de notre agent des transferts, Trust TSX, après avoir soumis le formulaire d'instructions de vote. Si vous n'inscrivez pas le fondé de pouvoir que vous avez désigné pour assister à l'assemblée auprès de Trust TSX, ce dernier ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et il pourrait assister à l'assemblée uniquement en tant qu'invité. Les invités pourront écouter l'assemblée, mais ils ne pourront pas poser de questions ni voter.

Porteurs de parts inscrits

Les porteurs de parts inscrits peuvent voter par procuration ou lors du vote par scrutin secret qui se tiendra en direct au moyen de la plateforme Web à l'assemblée. Les porteurs de parts inscrits qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée pourront exercer leur droit de vote en retournant le formulaire de procuration dûment signé ou ils le pourront à l'avance par téléphone, conformément aux consignes figurant sur le formulaire. Trust TSX doit recevoir les formulaires de procuration dûment remplis au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 22 avril 2025 ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, deux jours ouvrables avant la reprise de l'assemblée.

Sur ordre du conseil des fiduciaires,
La vice-présidente principale, avocate générale et secrétaire,

Signé « Simone Cole »

Simone Cole

Le 14 mars 2025
Toronto (Ontario)